

Jean-Marc Beaulieu
Pour le groupe citoyen gaspésien Non Merci, Pozzolan Dalhousie

<données d'identification caviardées>

Courriel: <adresse de courriel caviardée>

New Carlisle, le 11 février 2025

Monsieur Steven Guilbeault,
Ministre de l'Environnement et du changement climatique
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada
ministre-minister@ec.gc.ca

OBJET: Demande d'évaluation d'impact environnemental
Projet de mine de pouzzolane à ciel ouvert, Dalhousie, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Nous communiquons avec vous pour solliciter votre intervention par rapport au projet de mine de pouzzolane à ciel ouvert dans la municipalité de Baie-des-Hérons (secteur Dalhousie), Nouveau-Brunswick, tel que proposé par la compagnie EcoRock Dalhousie Inc. (EcoRock). Plus précisément, nous vous demandons d'intervenir en exerçant votre pouvoir discrétionnaire prévu au paragraphe 9(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (Loi) afin d'assujettir ce projet à une évaluation d'impact fédérale.

Selon notre interprétation de la Loi, et sur la base des faits exposés ci-après, l'exploitation de cette mine entraînera vraisemblablement des effets négatifs et/ou des effets directs ou accessoires négatifs relevant du domaine de compétence fédérale. En effet, l'exploitation de cette mine entraînera certainement des changements significatifs sur l'habitat des saumons et d'autres poissons, de diverses espèces aquatiques incluant des espèces menacées, ainsi que sur les oiseaux migrateurs, et ce, dans l'estuaire de la rivière Restigouche et de la Baie des Chaleurs.

En outre, considérant la situation géographique de la mine, des effets négatifs d'ordre sanitaire, économique et social, ainsi qu'une atteinte potentielle aux droits autochtones,

sont également anticipés. Il est donc primordial qu'une étude d'impact ne soit pas limitée à la seule dimension environnementale, mais qu'elle prenne aussi en compte les aspects sociaux et économiques du projet dans son ensemble, tel que prévu par la Loi.

De plus, lors d'une séance d'information tenue à Carleton-sur-Mer le 29 octobre 2024, la compagnie EcoRock a d'emblée reconnu « qu'une partie du projet, le dragage du port [de Dalhousie], nécessiterait une évaluation d'impact fédérale de toute façon »ⁱ. À notre avis, cette évaluation devrait inclure l'ensemble des activités minières et non pas se limiter exclusivement au dragage du port.

Vous trouverez, dans les sections suivantes de cette lettre, les principaux faits et arguments nécessaires pour justifier une décision favorable quant à la mise en œuvre d'une évaluation d'impact fédérale complète pour ce projet.

Demander principal:

Jean-Marc Beaulieu, co-porte-parole du groupement citoyen gaspésien
Non Merci, Pozzolan Dalhousie

<données d'identification caviardées>

Courriel: <adresse de courriel caviardée>

Tél. <données d'identification caviardées>

Informations sur le sujet concerné par cette demande:

EcoRock Dalhousie Inc. (numéro de société: 1561703-1)

419D, Adélaïde street

Dalhousie (Nouveau-Brunswick) E8C 1B7

Site web: ecorock.com

A. Emplacement de la mine de pouzzolane d'EcoRock et ses activités concrètes

a. Emplacement

EcoRock entend exploiter de la pouzzolane à partir d'une carrière de gravier à ciel ouvert déjà existante, la carrière Stewart, appartenant à L.C.L. Excavation (2006) Inc. (L.C.L.) et opérant par l'entremise d'une clause Grand-père (permettant une utilisation non-conforme aux lois) sur des terrains zonés domiciliaires et conservationⁱⁱ. Cette carrière se situe dans le secteur de Dalhousie, dans la municipalité de Baie-des-Hérons, qui longe l'estuaire de la rivière Restigouche et est située à l'extrémité ouest de la Baie des Chaleurs, au Nouveau-Brunswick.

La superficie de la carrière Stewart est de 87 haⁱⁱⁱ, dont 11 ha seulement ont été exploités à ce jour^{iv}. EcoRock dit vouloir augmenter la surface exploitée à 80 ha^v, soit une augmentation de plus de 50%. Suite à une modification récente du règlement sur le zonage de la municipalité de Baie-des-Hérons, d'autres lots appartenant à L.C. L. pourraient également être exploités, portant la superficie exploitable à 104.74 ha^{vi}.

Les limites territoriales de la mine de pouzzolane se situent à environ 200 m d'une école secondaire (soit l'École Aux Quatre Vents)^{vii}, à 500 m de résidences privées; et à 250 m des berges de la Baie des Chaleurs et de l'estuaire de la Restigouche. La distance de la mine à la rive opposée au Québec, est de 6,44 km d'Escuminac; de 4,85 km de Nouvelle et de 6,3 km du Parc National de Miguasha, un site fossilifère classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO^{viii}.

En plus du territoire actuel, EcoRock semble vouloir acquérir, ou a déjà acquis, certaines infrastructures et droits et privilèges d'exploitation relatifs aux installations du Canadian National Railway et à certaines terres municipales et provinciales, Olin Chemical Inc. ainsi qu'à l'American Iron and Metal Company Inc. et au Port de Dalhousie^{ix}.

b. Activités concrètes

La compagnie propose d'exploiter la mine en deux phases. Dans la phase 1 (carrière), la pierre (de pouzzolane) sera dynamitée, concassée et transporté au port pour être vendue sous forme d'agrégats. Dans la phase 2 (mine), une partie des agrégats sera finement broyée pour produire la pouzzolane^x. Un broyage grossier des agrégats pourrait avoir lieu depuis la mine, pour ensuite être transportés par convoyeurs, camions ou train vers un complexe industriel situé au Port de Dalhousie^{xi} sis aux abords de la Baie des Chaleurs. À cet endroit, le broyage final des agrégats en fine poussière aura lieu et la poussière sera entreposée dans des silos. Autant pour la phase 1 que pour la phase 2, l'expédition se fera par bateau depuis le Port. Il a été question d'une demande de dragage du fond des eaux de la Baie des Chaleurs dans le but de créer un passage suffisamment profond pour les navires transporteurs^{xii}. Les effets négatifs de ce dragage sont expliqués sous la section C de cette lettre.

En date du 4 décembre 2024, EcoRock a annoncé sur son site web qu'elle entend produire, d'ici 2027, trois millions de tonnes annuellement, dont deux millions de tonnes de pouzzolane et un million de tonnes d'agrégats^{xiii}. EcoRock s'est aussi engagée lors de séances d'information à plafonner la production annuelle à trois millions de tonnes, peu importe la demande du marché^{xiv}. Il est à noter que cette quantité déclarée n'est que 500,000 tonnes en-dessous du seuil obligeant le déclenchement d'une évaluation d'impact fédérale^{xv}. Ainsi, en toute connaissance de cause, EcoRock échappe à une

évaluation d'impact fédéral obligatoire. Or, une telle évaluation joue un rôle crucial dans l'identification des impacts négatifs d'un projet d'envergure, tel le projet d'EcoRock.

À ce sujet, nous notons que la compagnie Cimbec Inc., promoteur d'un projet similaire à Port-Daniel-Gascon, soit la cimenterie McInnis, s'était engagée à la fabrication de 800 000 tonnes de ciment par an. Ladite cimenterie a dans les faits installé une capacité de production de 2,2 millions de tonnes annuelles^{xvi}, soit plus du double du projet original. Or, il appert que Cimbec Inc. s'avère être l'un des promoteurs d'EcoRock. Aussi, nous craignons qu'à l'instar du projet de la cimenterie, les paramètres d'EcoRock quant aux volumes exploités soient réévalués à la hausse une fois le projet démarré. En outre, un document intitulé *Cimbec Dalhousie Natural Pozzolans Project* (avril 2022), mentionne d'ailleurs:

***Phase I** is the North side of the quarry where there are 232 million tons of permitted reserves above sea level with potentially additional 100 million tons below. **Phase II** is the South side of the quarry with an additional 150 million tons of reserves^{xvii}.*

À moins que le promoteur augmente la production annuelle, les citoyens de la région et l'environnement pourraient donc être exposés aux effets négatifs de la mine pendant plus de 100 ans.

B. La pouzzolane

La pouzzolane est faite de pierres naturelles constituées par des projections volcaniques qui datent de plus de 400 millions d'années. Selon les analyses effectuées au nom d'EcoRock par Co-Alia, la pouzzolane de Dalhousie est composée en moyenne de 54,6% de dioxyde de silicium (SiO₂), 16,7% d'alumine ou d'oxyde d'aluminium (Al₂O₃) et de 7,2% de fer (Fe₂O₃)^{xviii}. Les risques sanitaires des microparticules et particules ultra fines, et surtout du dioxyde de silicium sont décrits à la section C de cette lettre.

C. Effets négatifs du projet de mine de pouzzolane

Tel que mentionné en introduction, nous avons des raisons de croire que l'exploitation de la mine de pouzzolane à ciel ouvert d'EcoRock aura des effets négatifs non négligeables et surtout, potentiellement irréversibles. Ces effets sont décrits ci-dessous.

a. Dragage

La compagnie EcoRock prévoit exporter les agrégats de pouzzolane et la pouzzolane par voie maritime depuis le port de Dalhousie, aux abords de l'estuaire de la Restigouche et de la Baie des Chaleurs. Pour ce faire, la compagnie prévoit draguer le fond des eaux menant au port afin de créer un passage pour les navires transporteurs.

À ce sujet, le rapport *Cimbec Dalhousie Natural Pozzolan Project* (avril 2022) discute du tirant d'eau actuel de 9 m pouvant accommoder une capacité de 30,000 KT d'agrégats ou de pouzzolane. Le rapport fait état de l'opportunité d'accroître ce tirant d'eau à 14 m dans le but d'accueillir une capacité de 60,000 KT^{xix}. Un rapport préparé par Cimbec Inc. et Carboniq, intitulé *Dalhousie Pozzolan Project, Preliminary Project Description* (juillet 2022), mentionne de plus: « *Dredging of the East wharf could be necessary if vessels with a draft greater than 10 meters are used* »^{xx}.

b. Secteur contaminé

Or, d'après Michel Chouinard, conseiller stratégique au Conseil de l'Environnement de la Gaspésie, ce secteur de la Baie des Chaleurs est l'une des berges les plus contaminées d'Amérique du Nord en ce qui a trait aux sédiments de mercure, plomb et d'arsenic. Ce constat était déjà émis en 2005 dans un rapport intitulé : *Cancer in New Brunswick Communities*, en ces termes :

Over the past 40 years, hundreds of federal and provincial government reports, studies and environmental assessments have documented contamination of air, water, soil, fish, wildlife and/or vegetation in Saint John, Belledune, Miramichi, Bathurst and Dalhousie^{xxi}.

Cette contamination est due à l'histoire industrielle de cette région et d'une époque révolue. Environnement Canada rapportait en 1997 dans son: *Bilan régional Gaspésie-Sud-Baie-Des-Chaleurs, Zone d'intervention prioritaire 20* (Le Bilan régional), que:

Plusieurs établissements industriels d'importance sont implantés sur la rive sud de la baie des Chaleurs : trois usines de pâtes et papiers (à Atholville, Dalhousie et Bathurst), trois centrales thermiques (deux à Dalhousie et une à Belledune), une usine de chlore et de soude caustique à Dalhousie Ces industries ont largement contribué à la contamination de la rive sud de la baie des Chaleurs par des substances toxiques, notamment le cadmium, le plomb et le mercure^{xxii}.

Cette contamination crée un problème réel en ce qui a trait au dragage des fonds des eaux. Le Bilan régional mentionne à cet égard que :

Le dragage d'entretien des ports, havres de pêche et marinas constitue une source de contamination lorsqu'il remet en circulation des substances toxiques qui autrement serait isolées du milieu aquatique dans les couches profondes des sédiments^{xxiii}.

De façon plus contemporaine, Le Marine Pollution Bulletin rapportait en 2015 :

... concentrations of total mercury (THg) were measured in coastal marine sediments near a former chlor-alkali plant in Chaleur Bay, New Brunswick. ...Whilst sediment THg contaminant concentrations are lower than those previously

reported, most of the contaminant inventory remains intact below the sediment surface, with the potential risk for future contaminant disturbance or resuspension. [...] In order to properly understand potential management options, such as dredging or ecological risks associated with contaminated sediments in Chaleur Bay, more information related sediment characteristics are required^{xxiv}.

M. Chouinard abondait dans le même sens en mentionnant récemment que les travaux de dragage d'EcoRock auront pour effet de remettre en circulation les métaux lourds enfouis dans les sédiments dans la Baie des Chaleurs, autant du côté du Nouveau Brunswick que celui du Québec compte tenu du courant giratoire de la Baie et du passage continu des navires transporteurs.

Il est intéressant de noter qu'EcoRock a de même soulevé cet impact transfrontalier possible lors d'une séance d'information^{xxv} et, tel que cité en introduction, « qu'une partie du projet, le dragage du port [de Dalhousie], nécessiterait une évaluation d'impact fédéral de toute façon »^{xxvi}. Nous abondons dans le même sens d'autant plus que l'estuaire de la rivière Restigouche est une zone clé pour les poissons migrateurs, le saumon atlantique (*Salmo salar*), la truite de mer (*Salmo trutta*) et l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et plusieurs autres espèces. Il joue un rôle crucial pour la vie marine et la biodiversité.

Impact sur les poissons (dont le saumon) et autres espèces aquatiques:

Nous sommes conscients de la Stratégie nationale et des efforts du gouvernement du Canada relatifs à la protection et la préservation du saumon atlantique^{xxvii}. Le déclin du saumon atlantique est préoccupant face aux très faibles remontées dans la plupart des rivières à saumons de l'est du Québec et du Nouveau-Brunswick.

À cet égard, le gouvernement du Québec est venu restreindre les conditions de pêche durant la saison 2024^{xxviii} et a annoncé des restrictions supplémentaires pour la saison 2025^{xxix}. Toute perturbation supplémentaire, notamment à l'intérieur du corridor de migration à l'embouchure de la rivière Restigouche, risque d'entraîner une diminution supplémentaire de la population du saumon de cette rivière et celle de la dizaine de rivières à saumon en amont, pouvant aller jusqu'à sa disparition complète dans le secteur.

De plus, du côté Québec, le dragage pourrait entraîner, entre autres, une contamination du banc coquillier de Miguasha, à seulement 6 km environ du port de Dalhousie. Ce banc demeure l'un des rares encore accessibles au public du côté québécois de la Baie des Chaleurs et occupe un rôle important dans le patrimoine local^{xxx}. Ce secteur est aussi le lieu d'une longue tradition de pêche sur glace de l'éperlan arc-en-ciel et du homard, principalement pour les communautés autochtones de la région.

Les activités minières, décrites sous la partie A, notamment le dragage, mais aussi le passage continu des navires transporteurs et le dynamitage à 250 m de la Baie des Chaleurs auront vraisemblablement un impact négatif sur le saumon, leur habitat, et autres espèces aquatiques (coques et homard). Une évaluation d'impact indépendante de niveau fédéral nous semble essentielle dans les circonstances.

Impact sur les milieux humides, cours d'eaux et espèces en péril

Au moins deux rapports, soit le *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, préparé par la Commission de Restigouche régionale (Rapport de la Commission) et le *Field Studies Update Wetlands Agenda*, de la firme Engineering Fundy^{xxxix} identifient des milieux humides et des cours d'eau (dont au moins un se jette dans l'estuaire) sur le territoire de la mine.

Le Rapport de la Commission indique:

Since the whole quarry floor would be excavated within the pit, the existing wetlands, watercourse and other features would be completely removed and replaced by compensation measures that need to be discussed between the proponent and provincial authorities. The proponent mentions that the expected location to construct a compensatory wetland would be the lower Olin Chemical boundary^{xxxix}.

EcoRock précise également qu'« il y a 4 ha de milieux humides dans la zone du projet. » La compagnie dit vouloir s'adresser au ministère de l'Environnement du Nouveau Brunswick pour discuter des mesures de compensation pour les milieux humides touchés^{xxxix}.

Selon les informations recueillies de NatureServe et iNaturalist, il existe plusieurs espèces d'oiseaux et de plantes menacées et en péril au Nouveau Brunswick et qui se retrouvent dans la région de Dalhousie. Parmi ces espèces on énumère le papillon monarque (*Danaus plexippus*), l'oriole de Baltimore (*Icterus galbula*), l'hirondelle des rivages (*Riparia riparia*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), la grive des bois (*Hylocichla mustelina*), le faucon pellerin (*Falco peregrinus*), Gaillet obtus (*Galium obtusum*), Renoncule scélérate ou à feuilles de céleri (*Ranunculus sceleratus*), Arnica à aigrette brune (*Arnica lonchopylla*), Renouée vivipare (*Polygonum viviparum*).

Impact sur les oiseaux migrants

Tel que rapporté sur le site de Nature NB, la rivière Restigouche est un lieu de migration et d'alimentation de première importance pour plusieurs espèces d'oiseaux marins. Au printemps de chaque année, des milliers d'oiseaux affluent dans l'estuaire pour migrer ou pour s'y installer sur les rives adjacentes^{xxxix}. En 2000, l'estuaire a été déclaré « Zone importante pour la conservation des oiseaux » (ZICO), un statut octroyé à des sites

d'importance internationale pour la protection des oiseaux et de la biodiversité^{xxxv}. A Dalhousie, on retrouve des oiseaux de toutes sortes :

..., des oiseaux de toutes sortes s'élèvent au-dessus de l'eau libre: cormorans à aigrettes, hareldes kakawi, grand harles et bien d'autres. Au printemps de chaque année, des milliers d'oiseaux affluent dans l'estuaire de la rivière Ristigouche pour migrer ou s'installer sur les rives de ce coin spectaculaire du Nouveau-Brunswick^{xxxvi}.

Impact sur la santé humaine, l'économie et le tissu social

En ce qui a trait à la santé humaine, nous rappelons que la pouzzolane de Dalhousie est composée de 54,6% de silice, une composante toxique dans sa forme cristallisée. Plusieurs rapports indiquent que l'inhalation de silice cristallisée peut conduire à de sérieux problèmes de santé, dont la silicose (une maladie pulmonaire irréversible)^{xxxvii}.

La ville de Dalhousie est déjà l'une des villes les plus touchées par les industries lourdes et ses citoyens en ont subi les impacts négatifs. Selon le rapport *Cancer in New Brunswick Communities*, précité:

Human health risk assessments have been done in several communities over the past 10 years as part of proposed industrial expansion, development or remediation projects. They concluded that current levels of ... arsenic in Dalhousie ... posed cancer and non cancer health risks to residents^{xxxviii}.

Nous rappelons qu'à Dalhousie les vents dominants sont du Nord-Ouest. Les activités de la mine de pouzzolane d'EcoRock (forage, dynamitage, transport et le broyage d'agrégats et de la pouzzolane en fine poudre dégagent des poussières fugitives) présentent donc un risque clair et direct pour les habitants de Dalhousie. Pensons aux élèves de l'école des quatre-vents située à 200 m des limites du territoire de la mine ainsi que les familles résidant à 500 m, mais aussi pour les municipalités environnantes, dont les communautés autochtones, la faune et les oiseaux. L'impact sur les eaux, les rivières, la Baie des Chaleurs et l'estuaire de la rivière Restigouche doit être rigoureusement évalué.

Lorsque questionnée sur les dangers potentiels reliés à la silice, la réponse d'EcoRock fut malheureusement laconique et à moitié rassurante. EcoRock a indiqué « qu'aucune garantie ne peut être donnée, mais la question sera abordée dans l'étude d'impact sur l'environnement »^{xxxix}. Dans un autre forum, EcoRock a tenu à préciser que c'est la silice *cristallisée* qui est toxique, tout en concédant, à la suite d'une question supplémentaire, ne pas savoir si la pouzzolane de Dalhousie broyée finement contiendra de la silice dans sa forme *cristallisée*^{xl}.

Le bruit des activités concrètes, notamment le concassage/broyage et le transport des agrégats ou de la pozzolane par camion, représente également un impact négatif majeur pour la communauté. Le passage des camions au quotidien et le dynamitage fréquent causeront du bruit constant et des vibrations fortes. La répétition de ces activités nocives affectera, à court, moyen et long terme, la qualité de vie et la santé de la population locale. Nous rappelons que l'exploitation de cette mine pourrait s'étaler, selon les dires d'EcoRock, sur plusieurs décennies, jusqu'à 60 ans ou plus.

D'un point de vue économique, culturel et social, la région de la Baie des Chaleurs représente un moteur économique important. D'après le Conseil de conservation du Nouveau Brunswick :

...Environ une centaine de communautés côtières dépendent des ressources et services offerts par cet écosystème en participant à l'économie « bleue ». Il s'agit des activités de pêches, de transformation des produits de la mer, d'aquaculture, de transport maritime, de tourisme, sans oublier la conservation des milieux marins, côtiers et terrestres du bassin versant. Ces secteurs sont vitaux pour la région en matière de développement régional et de maintien d'une identité culturelle forte^{xli}.

Dans le cadre de la stratégie visant plus particulièrement les populations de saumon de l'Atlantique, l'honorable Diane Lebouthillier a reconnu l'importance de l'industrie de la pêche comme

...une activité récréative populaire pour les résidents et les visiteurs, favorisant ainsi le tourisme et l'appréciation de la beauté naturelle de l'Est du Canada. L'espèce [en l'occurrence, le saumon, mais d'après nous d'autres espèces aussi] est vitale au bien-être écologique, culturel et économique de nos communautés côtières^{xlii}.

Les camps privés de pêche sportive représentent l'une des industries générant le plus de retombées économiques pour la région. La pêche aux coques a récemment fait l'objet d'un travail d'enquête de type ethnographique et documentaire par le CIRADD, centre collégial de transfert technologique, affilié au camp de Carleton-sur-Mer du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Il y est constaté « qu'au printemps, mais aussi à l'automne, des centaines de Gaspésiens et de Gaspésiennes se rejoignent le long de la côte pour pêcher la mye commune (*Mya arenaria*), un mollusque mieux connu sous le nom de « coque » ».

Depuis plusieurs années, les gens de la MRC d'Avignon ont développé un modèle socio-économique récréotouristique basé sur la nature (spa, location de chalets et camping, sports et activités aquatiques, incluant la pêche sportive). La ville de Nouvelle a investi dans une auberge et s'apprête à prendre possession de son quai de Pêches et Océans Canada (MPO), pour développer éventuellement une marina. Les entreprises, entre autres, de Miguasha craignent pour leur avenir économique^{xliii}.

Les touristes attirés par la beauté des lieux, la tranquillité et la gamme variée d'activités offertes reviennent année après année procurant ainsi des emplois à la population. Les gens s'établissent dans la région pour les mêmes raisons, nature et vie saine, particulièrement à Escuminac, Miguasha et Nouvelle. La pollution visuelle et lumineuse de la mine sera perceptible des berges côté Québec et le bruit des activités traverseront la baie, venant ainsi affecter de manière importante l'expérience touristique et la qualité de vie des résidents.

Dans le but d'assurer un traitement adéquat des riverains du côté gaspésien de la Baie des Chaleurs l'Assemblée Nationale du Québec, le 29 novembre 2024, a même adopté à l'unanimité une motion. Elle "demande au gouvernement du Nouveau Brunswick de tenir compte des impacts sur le territoire québécois avant d'autoriser le projet"^{xliv}. Un projet qui a des effets environnementaux dans plus d'une province devrait toujours faire l'objet d'une évaluation d'impact fédérale, afin que la province dans laquelle le projet est proposé ne soit pas approuvé sans tenir compte suffisamment des effets dans une autre province.

Notons également que la région est reconnue nationalement et internationalement pour ses attraits naturels. La partie en amont de la rivière Restigouche (un tronçon de 55 km côté Nouveau Brunswick) est désignée l'une des 40 rivières du patrimoine canadien depuis 1998, en raison de ses valeurs naturelles, historiques et récréatives « exceptionnelles », une reconnaissance rare de son caractère spécial et unique^{xlv}.

La Baie des Chaleurs quant à elle est reconnue comme étant parmi l'une des plus belles baies du monde^{xlvi}. À ce titre, la municipalité de Carleton-sur-Mer, conjointement avec la municipalité de Tadoussac, sera la co-hôtesse du congrès 2025 du *Club des plus belles baies du monde*, accueillant des délégations de partout. Ce club fondé en 1998 met en valeur des baies éparpillées aux quatre coins de la planète, en plus de promouvoir la protection de la biodiversité et des écosystèmes^{xlvii}.

Finalement, le Parc national de Miguasha, situé directement en face du port de Dalhousie, est un site fossilifère rare, classé sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1989. Cette désignation génère non seulement une grande fierté nationale, mais entraîne des obligations importantes :

...En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national.

À ce chapitre, nous soulignons le rôle important que vous jouez en tant que Ministre responsable des parcs fédéraux et gardien ultime de ce site mondialement reconnu. Il est inconcevable que cette région frontalière, connue non seulement au Canada mais aussi mondialement pour ses caractéristiques naturelles et sa valeur unique, soit le berceau

d'une relance des activités minières si nuisibles. L'exploitation de la mine de pouzzolane à ciel ouvert d'EcoRock, sans une analyse approfondie de ses effets négatifs potentiels, semble incompatible avec la qualité des lieux.

D. Territoire Non Cédé Autochtone

Une des considérations fort importantes est que le territoire visé par le projet de mine pouzzolane d'EcoRock se trouve sur les terres ancestrales non cédées de la nation Mi'gmaw, Gespe'gewa'gi^{xlviii}. Trois autres communautés sont situées près du projet, soit Ugpi'ganjig (Eel River Bar), Listuguj et Gesgapegiag. Les intérêts de ces communautés constituent un enjeu important également, conformément à l'article 35 de la *Constitution canadienne* et aux engagements internationaux.

D'ailleurs, ces communautés développent une économie saine et prolifique grâce à l'abondance et à la gestion de certaines ressources qui risquent d'être compromises par le projet d'EcoRock Dalhousie, comme la pêche commerciale au homard, l'accès au saumon dont bénéficie chaque communauté, ainsi que l'attrait touristique non négligeable d'un environnement naturel pour la faune et la flore sauvage. En plus d'être un moteur social, ces initiatives, ancrées dans le rapport au territoire et aux ressources, entretiennent le lien avec les traditions mi'gmaq. Cela leur permet de conserver, d'intégrer et de moderniser des pratiques en harmonie avec l'environnement, mais aussi d'entretenir un mode de vie sain, plus indépendant et plus proche de leur identité culturelle.

E. Acceptation sociale : La Compagnie EcoRock et l'absence de transparence

Reconnaissant l'importance de l'acceptabilité sociale lors de la mise en œuvre de projet significatif tel que celui-ci, nous portons à votre attention l'historique du projet et quelques éléments, certes non-exhaustifs, mais néanmoins inquiétants.

Le projet de mine pouzzolane a d'abord été lancé par les compagnies québécoises Cimbec Inc. et Carboniq en 2019-2020. Dans le but de faire progresser le projet, ces compagnies ont entamé plusieurs démarches qui, en grande partie, sont documentées dans le *Rapport de re-zonage de la Commission des services régionaux de la Restigouche* de mai 2022^{xlix} ainsi qu'un rapport préparé par ces compagnies, intitulé *Description préliminaire du projet Dalhousie pouzzolane*^l (révisé en juillet 2022).

En juillet 2024, la compagnie EcoRock a été créée, suite à l'obtention de financement, par Cimbec Inc. et Carboniq. Ce financement a permis à ces compagnies d'embaucher M. Forlini, devenu directeur général d'EcoRock; alors que les dirigeants de Cimbec Inc. et Carboniq, MM. Rousseau et Carrier, se sont joint au conseil d'administration de cette nouvelle compagnie^{li}.

En septembre et octobre 2024, EcoRock a tenu trois séances d'information, soit deux dans la municipalité Dalhousie et une à Carleton-sur-Mer^{lii}. Lors de ces rencontres, EcoRock a déclaré que le projet était à ses débuts, que rien n'était encore défini, qu'aucune étude de faisabilité ou d'impact environnemental n'était encore entamée^{liii}.

Sur la base de documents obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information du Nouveau-Brunswick*, dont les deux rapports précités, nous constatons toutefois que le projet est beaucoup plus avancé qu'annoncé.

Ainsi, d'après la *Description préliminaire du projet de pouzzolane*, le projet aurait débuté en 2018-2019. On y discute des infrastructures disponibles et nécessaires pour le projet. Par exemple, on apprend qu'en novembre 2020, une entente a été signée entre le port de Dalhousie et Cimbec Inc. accordant à Cimbec Inc. les droits et privilèges nécessaires pour faciliter l'exportation de la pouzzolane. Également, le document réfère aux analyses, effectuées en 2021, sur des pierres provenant de la mine et dont la compagnie Cimbec a obtenu les droits et garanties d'exploitation, également en 2021^{liv}. Le document décrit de plus les diverses composantes du projet, soit le territoire exploitable, l'acquisition de droits de mine, le processus de transformation, et le transport vers le port.

Quant au rapport de re-zonage de la Commission, celui-ci démontre qu'en 2021-2022, L.C.L. et Cimbec Inc. travaillaient de pair sur une demande de re-zonage ayant pour conséquence l'agrandissement des limites territoriales de la carrière. Dès juillet/août 2022, le conseil municipal de la Baie-des-Hérons a été saisi de ces deux rapports. Rien n'était dévoilé à la communauté jusqu'à ce que le conseil initie les procédures de modifications de zonage au printemps 2024.

Les affirmations d'EcoRock à l'effet que rien n'est encore défini semblent sous-représenter la réalité. À cela s'ajoutent certaines contradictions. Par exemple, le *Rapport de re-zonage de la Commission* indique que l'intention était d'opérer la mine 7 jours/semaine, de 6 AM à 9 PM^{lv} et d'augmenter la production de la carrière à deux millions de tonnes/an, alors qu'en public, EcoRock a déclaré ne pas vouloir opérer le soir ni la fin de semaine^{lvi}, tout en visant une productivité plus élevée de trois millions de tonnes/an. Ce changement démontre non seulement que la quantité qu'EcoRock veut exploiter est en hausse, mais également qu'elle pourrait assez facilement - si EcoRock le décidait - atteindre le seuil minimal exigeant une évaluation d'impact fédérale. Nous croyons que cette possibilité, jumelée aux effets négatifs déjà mentionnés, milite en faveur de l'exercice de votre discrétion dès maintenant.

L'absence d'information claire, de communications ouvertes (fait qu'admet EcoRock dans une correspondance de juillet 2024^{lvii}) et le manque d'apparente sincérité quant aux impacts du projet, ont pour effet de miner la confiance des communautés les plus

affectées par le projet. Les comptes rendus des séances d'information reflètent effectivement ce manque de confiance et la frustration accumulée des citoyennes et citoyens. Clairement, l'acceptabilité sociale n'y est pas.

Pour les raisons citées, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir en vertu de votre pouvoir sous la Loi, afin d'assurer un processus d'évaluation d'impact qui sera efficace, transparent, et respectueux de la communauté et de l'environnement, sur la base duquel une décision éclairée puisse être prise quant à la viabilité du projet de mine de pouzzolane.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande cruciale et restons disponibles pour toute information complémentaire ou discussion nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

c.c. Madame Diane Lebouthillier, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, et députée de la circonscription Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine diane.lebouthillier@parl.gc.ca

Madame Kristina Michaud, députée de la circonscription d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia Kristina.Michaud@parl.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation d'impact (ACÉI) information@aeic-iaac.gc.ca et quebecregion-regionquebec@aeic-iaac.gc.ca

Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Gilles Lepage, [ministre de l'Environnement et du Changement climatique](#) du Nouveau-Brunswick elg/egl-info@gnb.ca

Catherine Blouin, députée de Bonaventure et adjointe parlementaire du ministre de la Santé Catherine.Blouin.BONA@assnat.qc.ca

Signataires

Entreprises / OBNL / groupes de soutien

- EST Éco-cabines (Louise Landry, propriétaire)
- Mères au Front
- Cimes Aventure (Élodie Brideau, présidente directrice générale)
- V Plongee
- Parti Québécois de Bonaventure (Claude Lussier, président exécutif)
- Gaspésie Côtière (Andrew Murphy, co-propriétaire)
- Café Acadien Bonaventure
- Écoforesterie Gaspésienne enr. (Robert Eichenberger)
- Conseil central GÎM-CSN (Serge St-Pierre, Président)
- Club des naturalistes du Restigouche Naturalists Club
- Collectif le Récif
- collectif La Pigeonnière

Individus résidents au Québec et au Nouveau-Brunswick

- Élodie Samuel-Leduc (Citoyenne impliqué dans Mères au Front)
- Marie-Josée Racine (Géographe - impliqué dans Mères au Front)
- Claudie Thibaudeau (Citoyenne impliqué dans Mères au Front)
- Anne-Sophie Frémond (Citoyenne impliqué dans Mères au Front)
- Michelle Secours (Présidente de Frëtt Solutions impliqué dans Mères au Front)
- Claire Moeder (Citoyenne impliquée dans Mères au Front)
- Émilie Smith-Lauzon (Citoyenne impliquée dans Mères au Front)
- Laurie-Anne Cloutier - (Citoyenne impliquée dans Mères au Front)
- Sarah Auger (biologiste)
- Joseph St-Denis (Boulangier)
- Mariève Boucher (Agente de développement - Citoyenne impliqué dans Mères au Front)
- Véronique Laplante
- Luc Potvin (Agriculteur et organisateur communautaire)
- Véronique Reich
- Aurélien Bisson (retraité)
- Martin Wallden (Citoyen engagé)
- Leonard Jordaan
- Stéphanie Minot
- Ian Provencher (agronome)
- Nicole Grenier
- Nicole Babin (ostéopathe)
- Joëlle Nadeau

- Monique Paré (retraîtée, grand-mère de 4 enfants)
- Ann Guilbeault
- Reine Degarie (Citoyenne concernée par la pollution dans mon environnement immédiat et planétaire.)
- Owen Fugère
- Doriane Landry (Comptable)
- EmilieJade Fredette
- Juliette bergeron
- Marc-Alexandre Martin (entrepreneur)
- Donna Murphy
- Pauline Cyr Bujold (Retraité)
- Normand Desjardins (retraité)
- Suzanne LeClair
- Marianne Morin (intervenante communautaire)
- Ève Dugas (membre du groupe Non merci, Pozzolan Dalhousie)
- Daniel Bernard
- David Doucet
- Mirka Roberge (conseillère beauté)
- Patricia Chartier
- Carolle Babin (Retraîtée)
- Joyce Stewart
- Richard Loubert (retraité)
- Annie Chénier (entrepreneure)
- Réal Leblanc
- Nicholas Caissy (Coordinateur de programmes- préparation à l'emploi)
- Roger Pitre
- Katia Guité
- Johanne charest
- Sylvie Bélanger
- Donna LaPointe
- Nicole Bergeron-Ruffo (Citoyenne de Baie des Hérons)
- Josiane Torresan (Ostéopathe)
- Camille Chiasson
- Natacha Chiasson
- Isabelle Brodeur (Conseillère recherche et innovation, fonctionnaire (MSSS))
- Robert Eichenberger (Écoforestier)
- Francis Toupin
- Lancelot Tremblay (Capitaine de bateau)
- Dannie Cormier Physiothérapeute
- Camille Bordeleau
- Lori Baker (Homeowner in Dalhousie, NB)
- Geneviève Hamelin (Travailleuse autonome)
- Josée Kaltenback (citoyenne de New Richmond)
- Marc-André Bernard (biologiste)
- Sabrina Paquet
- François Bélanger
- Léo Ouellet
- Joanne Morency (écrivaine)
- Geneviève St-Hilaire
- Denis Garnier (vice-président chez GE Vernova)
- France Bienvenue (RSGE)
- Gino Cloutier (Opérateur, CSN)
- Anne-Sophie Lépine Landry
- Marie Poirier
- Diane Cyr (éducatrice)
- Lisa Fraxe

- Linda Rail (retraîtée)
- Mic Dufour (pigiste)
- Marie Hudon
- Jacques Ouellet
- Andrée-Anne Mercier
- François Bujold
- Hardy Caroline
- Mariève Boucher
- Alexandra Cyr Poirier (orthopédagogue)
- Alex Landry (chef monteur de lignes)
- Guy poirier (retraité)
- Laurie L'Abbé
- Marie-Mylène
- Laura-Ève Boudreau
- Andréanne Cavanagh (orthopédagogue)
- Blanche Michaud (Citoyenne et contribuable de Baie des Hérons, NB)
- Edith Cyr
- Dorina Allard
- Benoit Toupin (tuyauteur)
- Marylène Desjardins
- Malcom Tannier
- Réjean Luce (retraité)
- Jade St-Aubin
- Jean-Claude Plourde
- Elaine Poirier
- Sylvia Babin (retraîtée)
- Charlotte Ribotta
- Nicole Bouchard (Coordonnatrice, Direction adjointe scientifique au CRCHUM)
- Gaston Allard (retraité)
- Pierre Cyr
- Sara kim Bourdages (Citoyenne de New Richmond)
- Joanne Lantaigne
- Charles H. Stewart
- Joyce Stewart
- Nicole Robichaud
- Chantal Robichaud
- Mathieu Leclair
- Céline Martin
- Nicholas Caissy
- Carissa Dempsey
- Claudine Valleranel
- Claude Lussier
- Théodan Gauthier (Citoyen de Saint-Alexis)
- Théo Rottuel
- Ruby Arrowfield
- Marine Plissanier
- Monique Chiasson McNare
- Miriam Lebeau

ⁱ TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, pp. 7 et 19.

ⁱⁱ MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 3.

-
- iii MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 4.
- iv TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 3.
- v TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 3.
- vi MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 4.
- vii MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 9; TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 4.
- viii Les distances ont été prises depuis Google maps.
- ix LEVESQUE, JEAN-PHILIPPE, jp@lclexcavation.com, RE : LCL Excavation – Dalhousie, 17 novembre 2022, 11 :12 AM, cc : Guy Rousseau, Réjean Carrier; Gilles Legacy, Betty-Ann Fortin et Kim Thompson; TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p. 9.
- x TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 4; ECOROCK DALHOUSIE, *Bienvenue- pour réduire l’empreinte carbone du ciment*, (PowerPoint).
- xi TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p.12.
- xii TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p.14; CIMBEC INC. AND CARBONIQ INC, *Dalhousie Pozzolan Project, Preliminary project description*, juillet 2022, p. 18.
- xiii ECOROCK, *Siteweb, Project Presentation Dalhousie Pozzolan*.
- xiv TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p.13.
- xv *Règlement sur les activités concrètes (DORS/2019-285)*, Annexe 2, art. 19(f).
- xvi GAGNE, GILLES, *Le projet de cimenterie à Port-Daniel officiellement annoncé*, Le Soleil, 31 janvier 2014.
- xvii CIMBEC, *Dalhousie Natural Pozzolans Project, avril 2022*, (Powerpoint).
- xviii CO-ALIA, *Rapport Résultat préliminaires*, Pozzolan Dalhousie.
- xix CIMBEC, *Dalhousie Natural Pozzolans Project, April 2022*, (Powerpoint).
- xx CIMBEC INC. AND CARBONIQ INC, *Dalhousie Pozzolan Project, Preliminary project description*, juillet 2022, p.18.
- xxi MILEWSKI, INKA and LIU, LILY, *Cancer in New Brunswick Communities – investigating the environmental connection*, Part 2, Fourteen Urban and Rural Areas (1989-2005), Conservation Council of New Brunswick, p. 10.
- xxii ENVIRONNEMENT CANADA, *Bilan régional Gaspésie-Sud-Baie-Des-Chaleurs, Zone d’intervention prioritaire 20*, mars 1997, p. 49.
- xxiii ENVIRONNEMENT CANADA, *Bilan régional Gaspésie-Sud-Baie-Des-Chaleurs, Zone d’intervention prioritaire 20*, mars 1997, p. 48.
- xxiv WAIKER R., TONY, *Mercury concentrations in marine sediments near a former mercury cell chlor-alkali plant in eastern Canada*, Marine Pollution Bulletin, School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University, Halifax, NS, 2016, MPG-07574, pp. 1 (abstract), 3 and 4. This study was conducted to meet regulatory requirements of the New Brunswick Department of Environment.
- xxv TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p. 14.
- xxvi TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p. 7.
- xxvii GOUVERNEMENT DU CANADA, Pêches et Océans Canada, *Rétablissement, maintien et prospérité – Stratégie nationale du Canada pour assurer l’avenir du saumon atlantique*, [Rétablissement, maintien et prospérité – Stratégie nationale du Canada pour assurer l’avenir du saumon atlantique](#).
- xxviii DUCORNAIT, BENJAMIN, *Pêche au saumon, De nouvelles restriction s’ajoutent*, Ma Gaspésie, 2 août 2024, [Pêche au saumon | De nouvelles restrictions s’ajoutent](#). Annonce du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) : « À partir du 5 août 2024, les pêcheurs seront tenus de remettre à l’eau tous les saumons capturés dans toutes les rivières. Cette décision s’inscrit dans un effort plus large de conservation qui touche également d’autres régions du Québec. ...Les autorités espèrent que ces mesures supplémentaires contribueront à la pérennité de populations de saumons, essentielles à l’écosystème et à l’économie locale basée sur le tourisme de pêche. »
- xxix SERGERIE, NELSON, *La pêche au saumon sera resserrée en 2025, selon le plan proposé par Québec*, Ma Gaspésie, 1 novembre 2024, [La pêche au saumon sera resserrée en 2025, selon le plan proposé par Québec](#). « Le ministère de la Faune envisage aussi une réduction du contingent quotidien de saumons qu’il est autorisé de prendre et remettre à l’eau de trois à deux sur les rivières à saumon de la Gaspésie, une mesure en vigueur en 2024 et qui serait reconduite l’an prochain. »

-
- xxx GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Ministère de la Culture et des Communications, Répertoire du patrimoine culturel du Québec, [Pêche aux coques - Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#); CIMTCHAU, *Majorité des bancs coquilliers de la Gaspésie fermés*, 6 avril 2022.
- xxxi MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022; ENGINEERING FUNDY, *Agenda: Field Studies Update Wetlands*, 10 novembre 2022.
- xxxii MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (2006) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 16.
- xxxiii TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 6.
- xxxiv Important Bird Areas CANADA, [Restigouche](#)
- xxxv Important Bird Areas CANADA, [Résumé de site ZICO](#)
- xxxvi Nature NB, Nouvelles, [L'estuaire de la rivière Ristigouche : une zone importante pour la conservation des oiseaux - Nature NB](#), 29 juillet 2022.
- xxxvii PUBMED, [Silica crystals and aluminum salts activate the NALP3 inflammasome through phagosomal destabilization - PubMed](#); INRS Silice cristalline, Fiche toxicologique n°232 - Edition Juillet 2022.
- xxxviii MILEWSKI, INKA and LIU, LILY, *Cancer in New Brunswick Communities – investigating the environmental connection*, part 2, Fourteen Urban and Rural Areas (1989-2005), Conservation Council of New Brunswick, p. 10.
- xxxix TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 11.
- xl TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p.13.
- xli La stratégie visant l'économie bleue du Canada : Une opportunité pour assurer la santé de la baie des Chaleurs, CCBN, [La stratégie visant l'économie bleue du Canada : Une opportunité pour assurer la santé de la baie des Chaleurs - CCNB](#).
- xlii GOUVERNEMENT DU CANADA, Pêches et Océans Canada, [Processus de mobilisation sur la stratégie visant à restaurer les populations de saumon de l'Atlantique – Ce que nous avons entendu](#), 2023.
- xliiii CIMT-CHAU, *Projet de mine de pouzzolane : Des entreprises de Miguasha craignent de perdre des clients*, 2 janvier 2025.
- xliiii Document 112 - Assemblée Nationale du Québec, Procès-verbal de l'Assemblée, Le vendredi 29 novembre 2024 — N° 169, p. 2560.
- xliv Réseau des rivières du patrimoine canadien, Les rivières, Rivière Haute-Restigouche, [Rivière Haute-Restigouche, Nouveau-Brunswick | Réseau des rivières du patrimoine canadien](#).
- xlvi Association Les plus belles baies du monde, [Les Plus Belles Baies du Monde](#), une organisation internationale, engagée auprès des Nations Unies, vouée au tourisme et au développement durable.
- xlvi RADIO-CANADA, *La baie des Chaleurs sera co-hôtesse du congrès des plus belles baies du monde en 2025*, 30 octobre 2023.
- xlvi Researchgate, *Gespe'gewa'gi the seventh and largest district of Mi'gma'gi*, [Gespe'gewa'gi, the seventh and largest district of Mi'gma'gi—the... | Download Scientific Diagram](#).
- xlvi MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (206) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022.
- l CIMBEC INC. AND CARBONIQU INC, Dalhousie Pozzolan Project, *Preliminary project description*, juillet 2022.
- li TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p. 3; *Formulaire 6 –Innovation, Science et Développement économique Canada*, Changements concernant les administrateurs.
- lii TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024; TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024.
- liii TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Rapport des Rencontres publiques sur le projet pouzzolane le 20 septembre 2024 à Baie-des-Hérons*, 8 octobre 2024, p.4.
- liiv CIMBEC INC. AND CARBONIQU INC, Dalhousie Pozzolan Project, *Preliminary project description*, juillet 2022, p. 3.
- lv MCIP AND RESTIGOUCHE REGIONAL SERVICE COMMISSION, *Rezoning Report, Rock Quarry Expansion L.C.L Excavation (206) Inc. and Cimbec*, Town of Dalhousie (NB), mai 2022, p. 19.
- lvi TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, *Compte-rendu de la rencontre publique sur le projet pouzzolane du 29 octobre 2024 à Carleton-sur-Mer*, 27 novembre 2024, p. 15.
- lvii FORLINI, ROUSSEAU, CARRIER, *Lettre adressée à la communauté*, 29 juillet 2024.